

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 AVRIL 2024

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS FUSIONNEE DES BUDGETS
GENERAL ET DECHETS**

DE 2024-007

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
Présents : 28
Absents : 13
- dont ayant donné pouvoir : 19
Votants : 47
-dont « pour » : 36
-dont « contre » : 2
- Abstentions : 6
- Non-participations : 2
- Non votants : 1

Le vendredi 05 avril 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pasquale Paoli, convoqué le 25 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine	COSTA Jacques FERRARI Blaise GERONIMI Pierre GIUDICELLI Jean MORACCHINI Christian NASICA Pierre OLMETA Pierre	ORSONI Pierre PASQUALINI Jean Félix RENUCCI Franck ROCCHI Ange Toussaint SALICETI Nicolas SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François	SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	---	--	---

Absents ayant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) ANTONIOTTI Serge (à Moracchini Christian) BARTOLI Marc (à Ferrari Blaise) BERTINI Jean Marcel (à Nasica Pierre)	BRUNEL Jean Pierre (Taddei Pierre) CASAROMANI Marie Thérèse (à Bruschini Pierre) CIATTONI Michel (à Venturini Simon) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Cognetti Turchini Catherine)	GUIDICELLI Mathieu (à Sargentini François) GUIDICELLI Maria (à Soustre Frédéric) MARTINETTI Antoine (à Brignole Jean) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (Renucci Franck)	POLIDORI Michel (à Casanova David) POLIDORI Christiane (à Vincensini Augustin) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André) SIMONPIERI Maria Catherine (à Tafanelli Jean-Baptiste)
--	--	--	---

Absents :

ALBERTINI Lucie BERNARDI François Albert COSTA Lucien FILIPPI Jean François	FRANCESCHETTI Bernard LECA Jacques LESCHI Pierre	MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre	SIMONPIETRI Antoine RENUCCI Jean
--	--	--	-------------------------------------

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 22 MARS 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE DE NOUVEAU CONVOQUE LE 05 AVRIL 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 à R. 2311-13,

Vu la fusion du budget général et du budget déchets à compter du 01 janvier 2024 M57,

- Après avoir examiné et approuvé les comptes administratifs du budget général et du budget déchets de l'exercice 2023
- Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023
- Constatant que les comptes administratifs font apparaître :
 - un excédent de 1 424 331.14 € sur le budget général
 - un excédent de 6 601.79 € sur le budget déchets
 - **l'excédent de résultat de fonctionnement reporté est de 1 430 932.93 €**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02B-200073138-20240405-2024-007-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024

Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Par 36 voix Pour 2 voix contre 6 abstentions 2 Non-participations 1 Non votant

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	362 153.51
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	452 772.25

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	13 211.06
Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	978 160.68

Total soldes d'exécution

Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section d'investissement de :	348 942.45
Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	1 430 932.93

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	391 543.51
En recettes pour un montant de :	452 326.63

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL COMMUNAUTAIRE, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 430 932.93
---	--------------

Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 05/04/2024



Le Président, François SARGENTINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240405-2024-007-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024
Publication : 16/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Département de la HAUTE CORSE

Etat justifiant de l'intégration du bilan de clôture dans le budget cible
RESULTATS COMPTABLES

CC PASQUALE PAOLI -FUSION BUDGET DECHETS AVEC BUDGET PRINCIPAL 31/12/2023

BUDGET DECHETS RESULTATS DE CLOTURE 2023		COLL ENVELOPPE REF. CC PASQUALE PAOLI RESULTATS DE CLOTURE 2023	
Section	Montant	Section	Montant
SI	368 984,52	SI	-20 042,07
SF	6 601,79	SF	1 424 331,14
TOTAL	375 586,31		1 404 289,07

Résultats cumulés A reprendre par délibération au Budget cible 2024	
Section	Montant
SI	348 942,45
SF	1 430 932,93
	1 779 875,38



Le Receveur Municipal

Patrick GARRIGA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20240405-2024-007-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/24
Publication : 16/04/24
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président,

François SARGENTINI

